

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

TRAVAUX DE DEFENSE CONTRE
LA MER. Réparation d'un
parapet Bd Germaine de la
Falaise. Demande de
subvention

86061

DATE DE CONVOCATION

16

DATE D'AFFICHAGE

16

Nombre de conseillers

en exercice 33

Nombre de présents 29

Nombre de votants 33

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS :

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt six
le Vingt Six Mai

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - MM. FABER - TAP - BOUTET -
BUSSEREAU - DAUZILLOU - BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHET, Adjointe
M. BARBAT - Mme BARRAUD-DUCHERON - MM. BIROLLEAU - CANDAU -
COUNIL - Mmes DE GAYE - DEVIGNE - FONTAN - GAUDIN - JEAN -
MM. LACOTTE - LAPERCHE - LE GUEUT - MARCONI - MONNARD - PAPEAU -
POTENNEC - REVOLAT - ROUDOT - THOMAS -

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. MOST par M. ROUDOT

M. BERNARD par M. BOUTET - Mme CENAC par Me TAP
M. GEOFFROY par M. CANDAU

Absents : MM.

Mme DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

M.le Rapporteur expose :

Au début de l'hiver 1986, il a été constaté d'importantes
déformations sur le mur parapet du Boulevard Germaine de la Falaise.
Une fissure de 8 cm est apparue sur le trottoir.

Compte tenu du risque d'effondrement de l'ouvrage, des
barrières de protection interdisant la circulation des piétons dans
la zone considérée comme dangereuse ont été mises en place. Il
convient maintenant de procéder à la réhabilitation de l'ouvrage
concerné.

L'opération pourrait être inscrite au programme 1986 de
Défense des Côtes pour un montant T.T.C. de 150.000 Frs assorti de
subventions de l'Etat (25 % du montant T.T.C., soit 37.500 F),
de l'E.P.R. (12,50 % du montant T.T.C., soit 18.750 Frs), et
du Département (32,50 % du montant H.T. soit 41.104 Frs).

M.le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se
prononcer favorablement sur l'opportunité de ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de M.le Rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de procéder aux travaux de réfection du mur parapet du Bd Germaine de la Falaise dans le cadre d'un programme de travaux de Défense contre la Mer,
- d'accepter les dispositions financières suivantes :
 - Montant des Travaux 150.000 Frs
 - Subvention de l'ETAT 37.500 Frs
 - Subvention de l'E.P.R..... 18.750 Frs
 - Subvention du DEPARTEMENT 41.104 Frs
 - Participation communale 52.646 Frs
- de solliciter l'attribution des subventions telles que définies ci-dessus,
- d'imputer les dépenses relatives à la participation communale sur le chapitre 901.9 Article 233.3.
- de confier la maîtrise d'oeuvre des travaux aux Services Techniques de la Ville.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
ONT SIGNE AU REGISTRE MM.LES MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Député-Maire,
L'Adjoint Délégué,



R. Dauzidou
R. DAUZIDOU

SOUS-PREFECTURE
DE
ROCHEFORT

SR/JP

REPUBLIQUE FRANCAISE

Le 11 Juin 1986

Le SOUS-PREFET
COMMISSAIRE-ADJOINT DE LA REPUBLIQUE
de l'Arrondissement de ROCHEFORT

à

Monsieur le MAIRE

de - ROYAN -

OBJET : Travaux de Défense contre la Mer -
Programme 1986 -
Réparation d'un parapet - Boul. Germaine de la Falaise
Demande de subventions de l'Etat, de la Région et du Département.

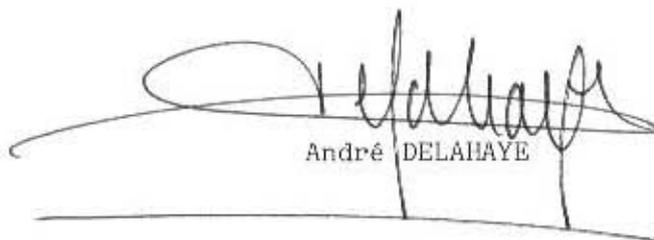
REFER : Délibération du Conseil Municipal en date du 26 Mai 1986 -

Au cours de sa séance susvisée, votre conseil municipal a décidé la réalisation de l'opération citée en objet.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que par courrier de ce jour, j'ai adressé un exemplaire de la délibération dont il s'agit à Monsieur le PREFET, COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE du Département de CHARENTE-MARITIME, pour que, sous son couvert, votre demande soit transmise aux services compétents.

Vous ne manquerez pas d'être tenu informé de la suite qui sera réservée à votre demande.

Le SOUS-PREFET,
COMMISSAIRE-ADJOINT DE LA REPUBLIQUE
de l'Arrondissement de ROCHEFORT


André DELAHAYE